**Conseil de l’Ecole Doctorale TESC**

 **du 27 février 2020 en D155 de 9 h à 13 heures**

***14 présents (voir~~e~~ liste d’émargement)***

* **Campagne CDU**

Répartition : 11 Unités de Recherche 10 + LASSP dernier arrivé.

Demande émanant du **LEREPS** (UMR UT2J) depuis 2016 n’étant plus sous tutelle UT1, ce laboratoire n’a plus de CDU UT1, (3 tutelles UT1 - UT2 - IEP, ENSA)

Rappel : le **LRA** ne présente pas de candidat CDU volontairement et donc ne pâtit pas de la politique actuelle de la répartition de CDU.

LASSP : ne présentera pas de candidats (rattachement de chercheurs individuels à Tesc, mais pas sous tutelle de UT2

Discussion et position sur les **critères de la répartition CDU**:

* Powerpoint Martine Joly suite aux échanges avec François Bon (ex Directeur de l’Ed)) notamment les chiffres N-1

 Pour l’année 2019, le nombre maximum de candidats présentés par les unités de recherche a été le suivant :

- pour CERTOP : 2 candidats

- pour FRAMESPA : 4 candidats

- pour GEODE : 1 candidat

- pour LISST : 4 candidats

- pour TRACES : 2 candidats

- pour PLH : 1 candidat

* le candidat doit être inscrit à Tesc et à l’UT2J
* Nb maximum de candidats présenté par les Unités de Recherche**: 14**
* Règle de 30 inscrits minimum pour prétendre à un CDU remise en cause, effet pervers de la notion de seuil, échelle entre 30 et 60 trop grande,

**Après discussion les critères retenus pour le calcul de la répartition à approfondir par la Directrice de l’Ed prochainement sont :**

* Le Nombre doctorants pondéré par la durée des thèses et le taux d’abandon
* Il est demandé dereprendre le nombre d’encadrement HDR potentiel, de permanents (personnel affecté UT2J) (hors ITRF) sous tutelle inclus - chiffres validés HCERES susceptibles d’être modifiés depuis l’arrivée de nouveaux enseignants cette année.
* La décision est prise : ***le modèle de répartition des CDU ne changera pas cette année****. Les règles actuelles continuent donc à être en vigueur pour la campagne de 2020.*

Pour la rentrée 2020, les règles seront redéfinies en prenant en compte le LEREPS notamment.

* **Les représentants extérieurs**
* **Personnalités extérieures à l’Ecole Doctorale relevant de ses domaines scientifiques : à remplacer :**
* RAIMBAULT Philippe (Directeur de l’IEP de Toulouse – Olivier BROSSARD
* MAHDI Virginie (Représentant du CNRS) – pas de remplaçante par Béatrice CHATEL qui a démissionné du CNRS depuis peu

Toujours en attente de propositions.

**Partenaires sociaux économiques**

**Didier Delhoume - voté à l’unanimité -** (petit rappel pas de droit de vote pour la commission des CDU)

Proposition de Jean Tkaczuk, par François Godichaud : acceptée à l’unanimité

Martine JOLY va envoyer une lettre à Carole DELGA afin que celle-ci nous conseille des noms pour le Conseil Régional.

Rappel de la date du prochain Conseil de l’Ed TESC : Jeudi 30 Avril 2020 : 14 h- 17 h en F 315

La séance prend fin à 13 h.